

REGLEMENT JEU CONCOURS/Tirage au sort

FORUM DES SENIORS NANTES 2022

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET OBJET DU JEU

La Société AUDILAB PAYS DE LOIRE, Société par Actions Simplifiée inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 450 791 520 ayant son siège social situé 17 allée Duguay Trouin, 44000 NANTES (« l'Organisateur »), membre du réseau d'audioprothésistes AUDILAB, organise un jeu concours par tirage au sort (« le Jeu Concours ») lors du Forum des Seniors à Nantes (« l'Evènement »).

Le présent règlement (« le Règlement ») a pour objet de fixer les modalités et conditions de participation au Jeu Concours. La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

ARTICLE 2 – DUREE DU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours se déroulera pour toute la durée de l'Evènement, à savoir du 24 novembre 2022 à 8 heures au 26 novembre 2022 à 20 heures.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours, sans obligation d'achat, est ouvert aux personnes physiques résidant en France Métropolitaine (« le Participant »). Les Participants doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les mineurs souhaitant participer ne peuvent le faire qu'avec une autorisation parentale. A défaut, un des parents se chargera de compléter le bulletin de participation de son enfant.

Le cas échéant, l'Organisateur demandera au Participant de lui faire parvenir une photocopie de sa carte d'identité à titre de justificatif.

Ne peuvent pas participer les membres du personnel de l'Organisateur et du réseau AUDILAB.

La participation au Jeu Concours s'effectue au sein du Forum des seniors de Nantes, Parc d'expositions La Beaujoire (« le Lieu de l'Evènement »). Les Participants doivent compléter le bulletin de participation tenu à leur disposition et le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Une seule participation par Participant est autorisée.

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au Règlement.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

4.1 Dotation

Le Jeu Concours est composé des lots suivants :

- Lot gagnant : 1 week-end en Thalasso pour 2 à l'Hôtel Alliance Pornic, Plage de la Source, 44120 PORNIC (311€ TTC), comprenant :
 - o une nuit à l'hôtel Alliance,
 - o un petit déjeuner buffet face à la mer au restaurant « La Source »,
 - o un bain hydro-massant aux algues ou huiles essentielles,
 - o une douche apaisante à affusion,
 - o l'accès à l'Espace Forme sur les 2 jours.

Cette offre ne comprend pas les repas et boissons.

- 2nd lot : 2 coffrets cadeau 1 personne Menu Le Reposoir, 90€ TTC l'unité, soit un total 180€ TTC) comprenant un menu Le Reposoir par personne, hors boisson.

Le Jeu Concours est ainsi doté de **2 lots** pour une valeur totale de **491€ TTC, hors frais d'expédition, soit 2 gagnants**, un seul lot étant attribué par gagnant.

Les lots du Jeu Concours sont non échangeables, non modifiables et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Aucune compensation financière ne pourra être négociée. L'Organisateur se réserve le droit de changer unilatéralement les lots et de les substituer par des lots de même valeur, si les lots initialement prévus n'étaient plus disponibles.

4.2 Tirage au sort

Un tirage au sort déterminant aléatoirement les deux gagnants sera effectué par un représentant de l'Organisateur le 26 novembre 2022, au terme et sur les lieux de l'Événement par l'Organisateur, pour désigner les 2 gagnants parmi les Participants au Jeu Concours.

4.3 Conditions de réception des lots

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur par téléphone dans un délai de trois jours à compter de l'annonce des gagnants de manière à vérifier leurs coordonnées pour envoi par email du lot.

L'Organisateur n'est pas tenu d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas communiqué correctement ses coordonnées ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

5.1. Données collectées nécessaires au fonctionnement du Jeu

Dans le cadre du fonctionnement du Jeu Concours, AUDILAB collectera les données suivantes :

- o Nom
- o Prénom
- o Age
- o Adresse email
- o Numéro de téléphone

Ces données seront utilisées par l'Organisateur pour tirer au sort les Participants, contacter et envoyer les lots aux gagnants.

Les données nécessaires au déroulement du Jeu Concours sont conservées par l'Organisateur le temps de l'envoi des lots, et dans la limite d'un (1) mois suivant l'annonce des gagnants.

Par ailleurs, pour les Participants ayant donné leur consentement sur le bulletin de participation au Jeu Concours, leurs données seront intégrées par l'Organisateur dans le logiciel métier groupe Cosium et seront ainsi accessibles au service communication/marketing du G.I.E AUDILAB RESSOURCES (groupement d'intérêt économique constitué sans capital social, immatriculé au RCS de TOURS sous le numéro 824 545 818 et dont le siège est situé à SAINT PIERRE DES CORPS (Indre-et-Loire), 31 rue Fabienne Landy) en charge des fonctions supports des sociétés adhérentes au réseau AUDILAB. Ils recevront ainsi des offres et informations commerciales AUDILAB (via l'Organisateur ou AUDILAB RESSOURCES). Leurs données personnelles seront conservées et utilisées en tant que prospects pendant une durée de trois (3) ans suivant le dernier contact.

Au terme de la durée de conservation ci-avant précisée, les données seront alors supprimées.

5.2. Droits des Participants

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à AUDILAB et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

L'Organisateur s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données ainsi collectées sur les Participants, et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la réglementation applicable, l'Organisateur informe les Participants qu'ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, et de portabilité des données le concernant. Toute personne a également le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle exclusivement fondée sur un traitement automatisé tel que le profilage.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un e-mail au DPO d'AUDILAB à dpo.cnil@audilab.fr et en y joignant un justificatif d'identité.

Si les Participants estiment, après avoir contacté l'Organisateur, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils disposent en outre du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles auprès de la CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Téléphone : 01 53 73 22 22 – Site Internet : www.cnil.fr.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Aucun frais engagé par le Participant ne sera remboursé.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

L'Organisateur se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu Concours ou de modifier tout ou partie des modalités du Règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée, notamment en cas de force majeure tel que définie par la jurisprudence.

L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement et évènements indépendants de sa volonté (notamment relatifs à l'organisation du salon ou quelconque dysfonctionnement techniques liés à l'envoi par email) perturbant le bon déroulement du Jeu Concours.

Dans de telles circonstances, l'Organisateur en informera les Participants directement par téléphone ou email.

ARTICLE 8 – ACCESSIBILITE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est accessible sur le Lieu de l'Evènement et sur le site internet www.audilab.fr, et peut être consulté librement et à tout moment pendant la durée du Jeu.

Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'adresse ci-après mentionnée avant le 31 décembre 2022. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

GIE AUDILAB RESSOURCES,
Jeu Concours FORUM SENIORS NANTES
31 rue Fabienne Landy,
37700 SAINT PIERRE DES CORPS

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne aurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout différend persistant, né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, et n'ayant pas pu être résolu à l'amiable au préalable, sera soumis aux tribunaux compétents français.